

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UN CONTRAT DE MARIAGE, UN PACS OU UNE DONATION ENTRE ÉPOUX

Si elles sont en votre possession

L'office vous invite à consulter cette liste non exhaustive de documents nécessaires à la rédaction de votre contrat de mariage. Il s'agit là d'une liste-guide pour préparer au mieux votre rendez-vous. Chaque notaire ou collaborateur reste à votre écoute.

ETAT CIVIL DES FUTURS ÉPOUX :

- Copie recto-verso, de votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport),
- Copie du livret de famille jusqu'à la première page vierge (si vous en possédez un),
- Copie intégrale de l'acte de naissance de chacun de vous datant de moins de trois mois,
- En cas d'union antérieure, copie du jugement de divorce ou copie de la convention de pacs,

À PRÉCISER :

Date et lieu de mariage

CHOIX DU RÉGIME À ADOPTER si décision déjà prise

- Communauté : (OUI) (NON)
- Séparation de biens : (OUI) (NON)
- Participation aux acquêts : (OUI) (NON)
- Communauté universelle : (OUI) (NON)
- Clause particulière : (OUI) (NON)

Si oui laquelle :

